

La sécheresse arrive encore plus tôt qu'en 1976

Situation préoccupante. Tous les indicateurs sont au rouge vif. Le préfet prend aujourd'hui un arrêté pour interdire ou réduire l'usage de l'eau.

OF 31512041

Repères

Pire qu'en 1976

Tous les indicateurs sont au rouge vif, comme l'indique l'infographie ci-contre. Des pluies très faibles (56 mm, contre 161 mm en moyenne, depuis le 1^{er} mars), un ensoleillement important (plus de 700 heures, comme en 1976 et 1990), des températures maximales bien chaudes (près de 19 °C ; un degré au-dessus du record de 2003) et « des vents très secs dont la fréquence est anormalement élevée », voilà un « cocktail » préoccupant.

L'an passé, année où l'on parlait déjà de sécheresse, la situation était nettement moins alarmante à pareille époque. L'indice de sécheresse (calculé à partir de la pluviométrie, du vent et des températures) était d'environ 27 % fin mai. Contre 16 %, cette année. « Une valeur qui, en 1976, avait été atteinte le 6 juin », commente Eric Allard, délégué départemental de Météo France.

Avec 165 m³/seconde, le débit de la Loire, à la station de Montjean, est « historiquement bas ». « Un record », affirme-t-on à la direction des territoires de la préfecture. « En 1949, année où la Loire a été la plus sèchée, on était à 189 m³/seconde fin mai. Ce qui nous avait menés à 50 m³/seconde le 25 août. »

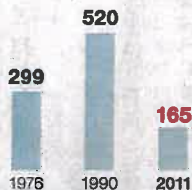
Ce n'est pas l'état des nappes phréatiques qui consolera les agriculteurs. « À pareille époque, la baisse de leur niveau ne devrait que commencer. Or, ça fait un bon mois qu'elle a débuté. »

Les prévisions

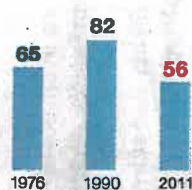
« Un temps sec est prévu jusqu'à la mi-juin, affirme Eric Allard. Notre seul espoir, c'est une période orageuse dimanche et lundi prochain. Mais

La sécheresse dans le Maine-et-Loire

Débit de la Loire à Montjean en m³/sec., fin mai



Cumul des pluies de mars à mai en mm*



Cumul des températures (supérieures à 6°) de mars à mai*



Sources : Météo France, Direction des territoires du Maine-et-Loire.

que dimanche dernier... » C'est-à-dire rien, ou presque. Il n'empêche, le préfet se veut « optimiste ». « J'espère que le ciel va nous tomber dessus », ironise-t-il.

Les mesures

Interdiction totale de pomper de l'eau dans les bassins versants du Layon et de l'Aubance. C'est ce qu'indique l'arrêté du préfet pris aujourd'hui, à la suite d'un comité sécheresse qui s'est tenu hier. Des restrictions ont aussi été décidées : de 10 h à 20 h, il est désormais défendu d'arroser les

remplir des piscines... Ceux qui ne respecteront pas cet arrêté pourront être punis d'une amende de 1 500 €. « Je ne compte pas là-dessus mais sur la conscience sociale de chacun », assure Richard Samuel, le préfet. Pour faire face au manque de fourrage qui touche les agriculteurs, il autorise (avec anticipation) le fauchage dans les zones classées Natura 2000. Les champs en jachère pourront aussi être coupés.

Des réflexions vont également être menées avec la chambre d'agriculture. Objectif ? « Trouver des solu-

de l'eau l'hiver, nécessaire à l'arrosage des cultures. » Les agriculteurs songent, de leur côté, à remplacer le maïs, très gourmand en eau en juillet, par des légumineuses ou du sorgho : une journée d'études est organisée les 8 et 9 juin, à la ferme des Trinottières, dans le Baugeois. « Mieux vaut tard que jamais », raille un écologiste du Gennois.

Jean-François MARTIN.